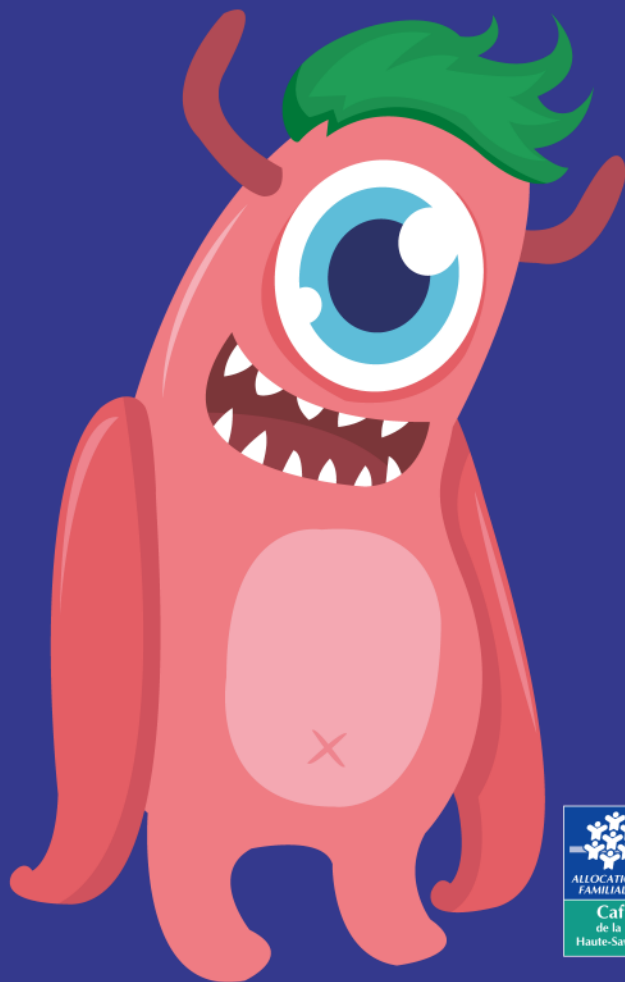


SERVICES EXTRASCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



SOMMAIRE

Contacts utiles ----- page 1

Accès aux services extrascolaires ----- page 2

Fonctionnement services extrascolaires ----- page 3

- Accueil de loisirs : règlement, modalités, tarifs ----- page 3 - 5
- Accueil jeunes : règlement, modalités, tarifs ----- page 5 - 7
- Annulations/Non facturation - Modalités ----- page 8

CONTACTS UTILES

MAIRIE

- Renseignements
- Création et mise à jour de votre compte citoyen/espace famille
- Mandats de prélèvement

SEJE : 04 50 70 82 14 (*touche 3*) ou periscolaire@ville-publier.fr
(Service Enfance Jeunesse Education)

RENSEIGNEMENTS / RESERVATIONS / ACCUEIL

250 rue des Gennevilles 74500 PUBLIER

SEJA : 04 50 17 25 30
(Service Enfance Jeunesse Animation)

seja.direction@ville-publier.fr	Direction du service	06 71 50 85 44
seja.enfance@ville-publier.fr	Coordination enfance (3/12 ans)	06 14 72 51 06
seja.jeunesse@ville-publier.fr	Coordination jeunesse (12/17 ans)	06 71 50 85 14

REGLEMENT DES FACTURES EXTRASCOLAIRES

Trésorerie Evian : 04 50 83 11 70

ACCES AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

EXTRASCOLAIRES : services qui ont lieu durant les vacances scolaires, les mercredis et les weekends.

Centre de Loisirs

Accueil jeunes

Ces services sont mis en place par la mairie et sont facultatifs.

ACCES AUX SERVICES

L'accès aux services extrascolaires est soumis obligatoirement à :

- ↳ La création d'un dossier et d'un compte citoyen/espace famille a minima 15 jours avant les réservations souhaitées
 - Si vous êtes **nouveau ou ancien de plus de 2 ans** : dossier à retirer en Mairie ou à demander à periscolaire@ville-publier.fr
 - Si vous aviez **déjà un dossier en 2022-2023** : mettre à jour votre compte sur <https://portail.berger-levrault.fr/MairiePublier74500/accueil->
- ↳ Au solde des factures antérieures.

Une fois le dossier enregistré en Mairie, les inscriptions aux services souhaités se font uniquement auprès du SEJA.



Cette formalité regroupe et ouvre l'ensemble des services extrascolaires durant toute l'année scolaire et vous permet d'être informé régulièrement. Il est fortement conseillé aux familles de créer ce compte en début d'année scolaire.

Le présent règlement sera diffusé auprès des parents, des animateurs, des agents municipaux, des personnes en charge des services. Il est disponible auprès des différents services et sur le site internet de la ville de Publier.

FACTURES et PAIEMENT

La ville de Publier émet chaque mois une facture regroupant l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires utilisés. La facture est déposée sur votre espace famille **et** un ASAP (Avis des Sommes A Payer) est envoyé par courrier par la trésorerie qui est l'encaisseur.

En cas d'erreur constatée sur la facture, les familles devront s'adresser sans délai au service Enfance Jeunesse Education qui procédera aux corrections. Au-delà de 2 mois après envoi de la facture via le portail famille, la contestation ne sera plus prise en compte.

La facture doit être réglée auprès de la Trésorerie d'Evian :

- ⇒ **soit par prélèvement** (fournir un RIB **et** retourner le mandat de prélèvement **signé**)
- ⇒ **soit par paiement en ligne** : www.payfip.gouv.fr
- ⇒ **soit par chèque** à l'ordre du Trésor public



Pour le règlement en espèces : possible en bureau de tabac grâce au QR-Code présent sur l'ASAP (= Avis des Sommes A Payer) reçu par courrier de la trésorerie d'Evian.

Pour le règlement des factures, la trésorerie d'Evian est votre interlocuteur privilégié : 04 50 83 11 70

Les parents qui ne se seraient pas acquittés dans les délais indiqués de leurs factures se verront adresser des commandements de payer de la part de la Trésorerie d'Evian.

En cas de non-paiement, la commune se réserve le droit d'exclure l'enfant des services périscolaires et extrascolaires jusqu'au règlement de la dette. Cette exclusion interviendra après 3 commandements de payer infructueux de la Trésorerie d'Evian et réception d'une notification écrite de la Mairie.

Pour les personnes ayant des difficultés financières, il est recommandé de prendre contact avec la Trésorerie d'Evian afin de convenir d'un échéancier, et/ou de contacter le Pôle médico-social (PMS – 04 50 33 23 94) pour établir un bilan de situation avec une assistante sociale afin de trouver la solution adéquate.

ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 12 ans

Article 1 : Définition du service Centre de Loisirs

La ville de Publier, par le biais d'un marché public attribué à la FOL74, propose des accueils de loisirs durant les vacances scolaires et les mercredis. Ces accueils sont gérés par le **SEJA** = **S**ervice **E**nfance **J**eunesse **A**nimation et sont facultatifs.

Ils permettent de proposer aux familles un mode de garde de qualité qui concilie les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et besoins des enfants. Cet accueil se veut attentif à l'éveil de l'enfant, à son autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie en collectivité... Ce service propose des activités encadrées par des animateurs diplômés.



Cet accueil se déroule au **S.E.J.A - Centre de Loisirs - Groupe scolaire T. Pesquet**

250 rue des Gennevillles, 74500 Publier

Téléphone bureau : 04 50 17 25 30

Direction du Service : 06 71 50 85 44

Enfance (Accueil loisirs) : 06 14 72 51 06

seja_direction@ville-publier.fr

seja_enfance@ville-publier.fr

Article 2 : Public visé

Le centre de loisirs est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans (année civile) et ayant préalablement créé ou renouvelé leur Compte Citoyen/Espace famille. Pendant le fonctionnement de l'accueil de loisirs, les enfants sont répartis par groupe en fonction de leurs âges afin de respecter les rythmes et les besoins de chacun.

Note : les enfants doivent être obligatoirement scolarisés = les enfants nés en 2020 pourront accéder au Centre de loisirs à compter du mercredi 06 septembre 2023.

Article 3 : Inscriptions / Réservations

Pour pouvoir réserver des activités sur l'accueil Jeunes, vous devez avoir préalablement fait une demande de création de compte ou mis à jour votre Compte Citoyen/Espace famille au minimum 2 semaines avant l'activité souhaitée. (cf. accès aux services page 2).

Les réservations se font :

Pour les mercredis A la journée <u>ou</u> le matin avec repas	Pour les vacances scolaires A la semaine uniquement
Réservations possibles : <ul style="list-style-type: none">- via le portail famille NOUVEAU- Par mail à : seja.enfance@ville-publier.fr	Réservations possibles : <ul style="list-style-type: none">- Au SEJA les mercredis scolaires de 17h30 à 18h30- Par mail à : seja.enfance@ville-publier.fr
Délai : a minima 7 jours avant la date souhaitée	Délai : a minima 7 jours avant la date souhaitée

Aucune réservation ne peut être prise par téléphone. Le nombre de places est limité, les demandes de réservations sont traitées par ordre chronologique d'arrivée.

Durant les vacances d'été, un enfant pourra fréquenter le centre de loisirs au maximum pendant 5 semaines.

Article 4 : Annulations / Absences

Toute réservation est ferme et définitive et sera facturée.

⇒ En cas de maladie, seules les annulations justifiées par un certificat médical seront prises en compte. Ce dernier doit être fourni dans les 72h suivant le 1^{er} jour d'absence de l'enfant.

De plus, pour des questions de sécurité, toute absence doit être signalée au service jeunesse le jour même avant 9h par mail à seja.enfance@ville-publier.fr ou sms au 06 14 72 51 06.

Article 5 : Fonctionnement

Mercredi	Vacances scolaires	
Ouvert du 6 septembre 2023 au 3 juillet 2024	Automne : 23/10 au 03/11/2023 Hiver : 19/02 au 01/03/2024	Printemps : 15 au 26/04/2024 Eté : 08/07 au 23/08/2024
<u>Réservations à la journée :</u> 7h30 à 9h : accueil 9h à 17h00 : activités / repas 17h à 18h30 : départ échelonné libre <u>Réservations Matin avec repas :</u> 7h30 à 9h : accueil 9h à 13h00 : activités / repas 13h à 13h30 : départ échelonné libre	<u>Réservations à la semaine uniquement</u> , journées organisées comme suit : 7h30 à 9h : accueil 9h à 17h30 : activités / repas 17h <u>30</u> à 18h30 : départ échelonné libre	
Aucune récupération d'enfant n'est possible avant l'horaire de départ échelonné		

Article 6 : Sorties des enfants

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs seul en fin de matinée ou de journée sans autorisation préalable validée sur le portail famille.

Article 7 : Tarifs

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal.

Le Centre de Loisirs bénéficie de tarif dégressif en fonction du quotient familial (Caf ou MSA) qui est actualisé 2 fois au cours de l'année scolaire : à la création ou mise à jour du compte citoyen / espace famille et en janvier.



Note : La participation demandée aux familles n'est qu'une partie du coût réel qui comprend le salaire des animateurs, le matériel pédagogique et les activités, les frais de repas et de goûter ainsi que les frais de fonctionnement afférents aux locaux.

Les BONS VACANCES ou AIDES AUX TEMPS LIBRES sont déjà déduits des tarifs indiqués.

CENTRE DE LOISIRS - MERCREDIS (Période scolaire)

QUOTIENT FAMILIAL	RESTE A CHARGE DE LA FAMILLE**(€)	
	1 journée	Matin AVEC repas
0 à 800*	10.50	8.90
801 à 1050*	14.30	12.10
1051 à 1300	18.40	14.40
1301 à 1500	22.20	16.60
1501 à 2500	26.00	18.90
2501 et plus	30.00	21.10
Hors commune*	35.20	25.60

Note : *les bons-vacances (ATL) sont déjà déduits.

** Reste à charge de la famille = Coût réel - (prise en charge de la mairie + aides CAF) - Coût réel estimé à 52 € / jour en 2022

CENTRE DE LOISIRS - INSCRIPTION A LA SEMAINE (Vacances scolaires) - MINI-CAMPS (avec nuitées)

QUOTIENT FAMILIAL	RESTE A CHARGE DE LA FAMILLE** (€)		
	1 semaine CENTRE DE LOISIRS	1 semaine MINI-CAMPS	
		Tarif A	Tarif B
0 à 800*	48.00	49.00	59.00
801 à 1050*	68.00	81.00	92.00
1051 à 1300	88.00	113.00	124.00
1301 à 1500	108.00	157.00	167.00
1501 à 2500	128.00	189.00	200.00
2501 et plus	148.00	221.00	233.00
Hors commune	176.00	243.00	254.00

Note : *Les bons-vacances (ATL) sont déjà déduits.

**** Reste à charge de la famille** = Coût réel - (prise en charge de la mairie + aides CAF)

Une semaine de centre de loisirs a un coût réel estimé à 260 € en 2022

Info : Si une semaine venait à comprendre un jour férié, seuls 4 jours seraient facturés.

ACCUEIL JEUNES 12 - 17 ans

Article 1 : Définition du service

La Ville de Publier par le biais d'un marché public attribué à la FOL74, propose un accueil jeune pour les enfants de 12 à 17 ans. Des activités de découvertes sportives, culturelles et des projets variés sont mis en place pour permettre aux jeunes de se préparer à une citoyenneté active.

Les actions du service jeunesse ont pour objectif de favoriser l'apprentissage des bases de la vie en collectivité, des règles et des contraintes, pour permettre aux jeunes d'élaborer leurs projets d'avenir et de se construire en tant qu'individu unique, rouage essentiel d'une société multiple.



Cet accueil se déroule au **S.E.J.A - Centre de Loisirs - Groupe scolaire T. Pesquet**

250 rue des Gennevillles, 74500 Publier

Téléphone bureau : 04 50 17 25 30

Direction du Service : 06 71 50 85 44

Coordination Jeunesse : 06 71 50 85 14

seja.direction@ville-publier.fr

seja.jeunesse@ville-publier.fr

Article 2 : Public visé

L'accueil jeune est ouvert à tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans (année civile) ayant créé ou renouvelé leur Compte Citoyen/Espace famille

Article 3 : Inscriptions / Réservations

Pour pouvoir réserver des activités sur l'accueil Jeunes, vous devez avoir préalablement fait une demande de création de compte ou mis à jour votre Compte Citoyen/Espace famille au minimum 2 semaines avant l'activité souhaitée. (cf. accès aux services page 2).

Les réservations se font directement au service jeunesse, soit :

- Par mail : seja.jeunesse@ville-publier.fr
- Au SEJA : les mercredis de 17h30 à 18h30 en période scolaire
- Ou sur RDV

Aucune réservation ne peut être prise par téléphone. Le nombre de places est limité, les demandes de réservations sont traitées par ordre chronologique d'arrivée.

Article 4 : Fonctionnement

L'accueil Jeunes est ouvert toute l'année (**excepté aux vacances de Noël**).

Pendant la période scolaire, des activités et sorties sont proposées à la journée les mercredis et samedis ainsi que des soirées lors d'événements spécifiques (concerts, spectacles...).

Durant les vacances scolaires, des séjours avec nuitées sont organisés ainsi que des semaines d'accueil de loisirs multi-activités du lundi au vendredi.

Toutes les actions menées par l'accueil jeunes sont diffusées via un programme d'animation qui est notamment disponible sur le site internet et la page Facebook de la ville de Publier. A chaque saison un nouveau programme est proposé aux familles et aux jeunes.

L'encadrement est assuré par un animateur coordinateur jeunesse diplômé. Selon l'effectif des jeunes ou lors des séjours de vacances, il peut être accompagné d'autres animateurs également diplômés, conformément aux dispositions règlementaires.

Le rôle de l'animateur coordinateur jeunesse est aussi d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets. Il est disponible et à l'écoute des attentes des jeunes pour proposer un accompagnement le plus pertinent possible.

Article 5 : Sorties des jeunes

Le départ et le retour de toutes les activités ont lieu au service enfance jeunesse animation à l'école T. Pesquet. Les jeunes dont les parents ont rempli l'autorisation peuvent rentrer seuls à la maison à la fin des activités.

Article 6 : Annulations

Toute inscription est ferme et définitive et sera facturée.

⇒ Seules les annulations justifiées par un certificat médical seront prises en compte. Le certificat médical doit être fourni dans les 72h suivant le 1^{er} jour d'absence de l'enfant.

De plus, pour des questions de sécurité, toute absence doit être signalée au service jeunesse.

Article 7 : Tarifs

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal.

La participation demandée aux familles n'est qu'une partie du coût réel qui comprend le salaire des animateurs, le matériel pédagogique et les activités, le transport ainsi que les frais de fonctionnement afférents aux locaux.

Les BONS VACANCES ou AIDES AUX TEMPS LIBRES sont déjà déduits des tarifs indiqués.

CAMPS / SEJOURS (= pension complète)

Le coût du séjour varie en fonction du nombre de jours.

TYPE DE CAMPS ou SEJOURS	A	B	C	D	E	F	G
<i>Bons vacances CAF à 11 € si 5 jours max</i>	Reste à charge à la famille (€) ** / jour / personne						
QUOTIENT FAMILIAL							
0 à 800*	13,00	16,00	19,00	22,00	24,00	26,00	28,00
801 à 1050*	16,00	20,00	24,00	28,00	30,00	33,00	35,00
1051 à 1300	19,00	25,00	30,00	34,00	38,00	41,00	44,00
1301 à 1500	23,00	31,00	37,00	43,00	47,00	51,00	55,00
1501 à 2500	29,00	39,00	46,00	54,00	59,00	63,00	68,00
2501 et plus	35,00	47,00	55,00	64,00	70,00	75,00	81,00
Hors commune*	42,00	55,00	64,00	74,00	81,00	87,00	94,00

Note : *les bons vacances (ATL) sont déjà déduits.

**** Reste à charge de la famille** = Coût réel – (prise en charge de la mairie + aides CAF)

SEMAINES MULTI-ACTIVITES

QUOTIENT FAMILIAL	Semaine de 5 JOURS Reste à charge de la famille (€) **
0 à 800*	57.20
801 à 1050*	68.20
1051 à 1300	79.20
1301 à 1500	88.50
1501 à 2500	100.50
2501 et plus	111.50
Hors commune	138.00

Note : *les bons vacances (ATL) sont déjà déduits.

**** Reste à charge de la famille** = Coût réel - (prise en charge de la mairie + aides CAF)

Une semaine multi-activité a un coût réel estimé entre 180 et 200 € en 2022

Info : Si une semaine venait à comprendre un jour férié, seuls 4 jours seraient facturés.

ACTIVITES A LA CARTE : SORTIE JEUNES OU FAMILLES

TYPE D'ACTIVITES	A	B	C	D	E	F
QUOTIENT FAMILIAL	Reste à charge à la famille (€)** / jour / personne					
0 à 800	2,00	2,50	3,50	4,50	6,00	7,50
801 à 1050	2,50	3,00	4,50	6,00	7,00	9,50
1051 à 1300	3,00	3,50	5,50	7,00	8,00	11,50
1301 à 1500	3,50	4,00	6,00	8,00	10,00	13,50
1501 et plus	4,00	4,50	6,50	9,00	12,00	15,00
2501 et plus	4,50	5,00	7,50	10,00	14,00	16,50
Hors commune	6,00	7,00	10,00	13,00	17,50	20,50

TYPE D'ACTIVITES	G	H	I	J	K	L
QUOTIENT FAMILIAL	Reste à charge à la famille (€)** / jour / personne					
0 à 800	9,00	9,50	11,00	12,50	14,00	15,50
801 à 1050	11,00	12,00	14,00	16,00	18,00	20,00
1051 à 1300	13,00	14,50	17,00	19,50	22,00	24,50
1301 à 1500	14,00	17,00	20,00	23,00	26,00	29,00
1501 et plus	16,00	19,50	23,00	26,50	30,00	33,50
2501 et plus	18,00	22,00	26,00	30,00	34,00	38,00
Hors commune	22,50	27,00	32,00	36,00	40,00	45,00

**** Reste à charge de la famille** = Coût réel - (prise en charge de la mairie + aides CAF)

LES MODALITES D'ANNULATION

Modalités d'annulation ou de non facturation des services

Les services extrascolaires ne seront pas facturés dans les cas suivants :

↳ **Enfant malade**

En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical dans les 72h suivant l'absence de l'enfant, les services non utilisés ne seront pas facturés. Envoi par mail possible (cf. coordonnées page 1).

↳ **Grève des animateurs/personnel FOL 74**

En cas de grève de la part du personnel, le SEJA annulera automatiquement toutes les réservations faites.

↳ **Perte d'emploi / Arrêt de travail**

En cas de perte d'emploi ou d'arrêt de travail de l'un des 2 parents et sur présentation d'un justificatif, les services réservés pourront être annulés (dates à convenir avec le SEJA).

↳ **Fermeture du site**

En cas de fermeture du centre de loisirs ou de l'accueil jeunes, l'ensemble des services réservés seront annulés et non facturés.



**TOUT AUTRES CAS - ABSENCES OU ANNULATIONS HORS CES CONDITIONS SERONT
FACTUREES**

A Publier, le 27 février 2023

Jacques GRANDCHAMP
Maire de Publier

FORUM DES ASSOCIATIONS DE PUBLIER

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 9H30 – 14H
CITÉ DE L'EAU SALLE OLYMPE

VENEZ DÉCOUVRIR LES ASSOCIATIONS LOCALES ET LES
ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR LA RENTRÉE

ENTRÉE LIBRE – GRAND PARKING

ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR LE SERVICE DES SPORTS

